



N° de dossier 5521-2024-28  
A compléter par l'administration

## Demande d'autorisation d'abattage d'arbre(s)

Selon la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30 août 2022

À remettre au greffe communal, rue du Bourg 2, 1037 Etagnières

### Propriétaire(s)

Nom : Despont Prénom : Jean-Marc

Adresse : Rue du Bourg 12 NPA / Localité : 1037 Etagnières

Téléphone : 079 679 95 18

### Situation de l'arbre / des arbres à abattre

Adresse :	Rue et n° : <u>Rue du Bourg 24</u>
Parcelle n° :	<u>28</u>

Motif(s) pour le(s)quel(s) cette demande est présentée : Arbre trop proche des bâtiments, prend beaucoup de lumière aux logements du bâtiment n° 31 ECA, les chenaux sont régulièrement obstrués, la rampe d'accès au garage souterrain et les caniveaux du bâtiment n° 255 ECA (parcelle 27) sont régulièrement obstrués de feuilles et de marrons en automne, etc.

### Caractéristiques de l'arbre / des arbres à abattre

Essence	Diamètre [cm] (Mesuré à 130 cm du sol)	Hauteur approx. [m]	Plantation compensatoire
<u>Marronnier</u>	<u>25 à 30</u>	<u>Env. 10</u>	<u>Cerisier du Japon</u>

Remarque(s) éventuelle(s) : Cet endroit est restreint pour la plantation d'un grand arbre.

Le soussigné prend note que sa demande sera publiée dans la feuille des Avis Officiels (**l'émolument concernant la publication sera refacturé**) et qu'elle sera affichée au pilier public durant 30 jours. Les travaux d'abattage ne pourront pas débuter avant l'autorisation de la Municipalité.

Lieu et date :

Etagnières, le 1.2.2024

Signature de tous les propriétaires de la parcelle :

**PRIÈRE DE JOINDRE UNE PHOTOGRAPHIE ET UN PLAN DE SITUATION (CADASTRAL OU TIRÉ DE [WWW.GEO.VD.CH](http://WWW.GEO.VD.CH)) EN INDIQUANT L'ENDROIT DE L'ARBRE / DES ARBRES À ABATTRE**